



cfdt:

Grand Est

MAGAZINE

Trimestriel aux militants de la CFDT du Grand Est

NOVEMBRE 2021

N°

4

la CFDT:
plus jamais
seul(e) !

VIE DÉMOCRATIQUE

Conseil National Confédéral
Représentativité dans le Grand Est

DÉVELOPPEMENT

Élections Fonctions Publiques
Saisonniers, réponses à emporter,

VIE DES TERRITOIRES

Laurent Berger à la rencontre des salariés
Territoires Zéro Chômeurs De Longue Durée

PROTECTION SOCIALE

en Alsace Moselle





RECONNAISSANCE

Le retour à une vie normale n'est finalement pas encore pour aujourd'hui. Nous l'écrivions il y a plusieurs mois, nous le vivons actuellement ; la pandémie n'a pas fini d'affecter le quotidien des citoyens et des travailleurs. Il nous faut donc rester prudent dans nos comportements et continuer à appliquer les gestes barrières. Personne ne sait quand nous pourrions parler de cette crise au passé. Une chose est sûre, elle laissera une empreinte durable dans de nombreux domaines de la vie économique, sociale et personnelle de bon nombre d'entre nous.

Dans ce moment compliqué de reprise économique, d'exacerbation des fractures sociales et territoriales, d'aspirations individuelles et collectives, alors que la fatigue démocratique gagne de nombreuses personnes, la CFDT tient son rôle de première organisation syndicale du pays. Elle le fait dans les entreprises et les administrations, en étant auprès des travailleurs, en portant les questions du travail. Elle le fait dans l'espace public en étant fidèle à ses valeurs, en ayant le courage de la nuance, en s'engageant pour un pacte républicain au service du plus grand nombre et qui se préoccupe des plus fragiles.

Le CSR (*Conseil Syndical Régional*) des 17 et 18 novembre prochain à Nancy est l'occasion d'un nouveau point d'étape avec les syndicats quant à l'action de l'interprofessionnel CFDT sur le territoire du Grand Est. Il sera aussi l'occasion d'échanger plus largement sur les enjeux du moment. Il sera enfin le premier jalon d'un travail collectif de préparation des congrès de 2022 : congrès confédéral en juin et congrès régional en novembre 2022.

Un éditorial ne peut traiter de tous les sujets du moment. Je m'attarderai plus particulièrement sur un mot qui revient actuellement sur le devant des débats :

RECONNAISSANCE

Reconnaissance d'abord à tous les adhérents et militants qui font la CFDT au quotidien et grâce à qui elle est aujourd'hui la première organisation du pays et de la région.

Reconnaissance aux militants qui part leurs actions de ces derniers mois, pendant l'été puis plus encore en septembre avec « *réponses à emporter* » ont montré une CFDT active, visible, sur le terrain, dans la rue, dans les entreprises et les administrations, en proximité avec les travailleurs et à même de porter leurs revendications.

C'est le même besoin de reconnaissance qu'expriment de plus en plus fortement les citoyens et les travailleurs du pays. Ils aspirent à pouvoir vivre dignement de leur travail. C'est grâce à eux que le pays a pu continuer à fonctionner au plus fort des confinements. Aujourd'hui ils demandent des revalorisations salariales à la hauteur de leur investissement pendant la crise. Ils veulent également être reconnus comme des acteurs de l'entreprise dont l'avis doit être pris en compte.

Ils peuvent compter sur les adhérents et les militants CFDT du Grand Est pour être à leurs côtés.

■ Dominique TOUSSAINT

Secrétaire Général CFDT Grand Est

SOMMAIRE

ÉDITO	2
VIE DÉMOCRATIQUE.....	3 à 7
• Conseil National Confédéral	
• Représentativité dans le Grand Est	
BRÈVE	8
• Renouvellement générationnel	
DÉVELOPPEMENT	9 à 14
• Élections Fonctions Publiques	
• Saisonnières, réponses à emporter, foire	
VIE DES TERRITOIRES	15 à 16
• Laurent Berger à la rencontre des salariés sur le Grand Est	
PROTECTION SOCIALE	17 à 19
• En Alsace Moselle	

GRAND EST MAGAZINE

URI GRAND EST

6 rue Mon Désert 54000 NANCY

☎ 03 83 39 45 00

✉ grandest@cfdt.fr

🌐 <https://grandest.cfdt.fr>

Directeur de publication : Dominique Toussaint

Rédactrice en chef : Sylvie Delanne

Maquette et rédaction : CFDT Grand Est

Photos et illustrations : CFDT Grand Est

CONSEIL NATIONAL CONFÉDÉRAL

intervention de Sylvie DELANNE pour l'URI Grand Est

“ Quel plaisir de se retrouver en présentiel ... mais il n'est pas encore temps de chanter « Libéré ! Délivré ... » car comme le dit la note nous ne sommes ni tout à fait revenus dans le « monde d'avant » et encore moins dans le « monde d'après ».

Cette rentrée démontre à nouveau, si certains en doutaient, que nous avons de quoi faire avec l'actualité qui s'offre à nous !

■ **À l'échelle internationale**, la prise du pouvoir par les Talibans a été un coup porté à la démocratie et à la liberté. 20 ans de guerre et nous voilà revenu à la case départ. C'est toute une politique de répression qui s'abat sur un peuple. Les femmes et les acteurs de la démocratie en sont les premières victimes. Dans le même temps d'autres pays tendent à museler les oppositions. C'est l'honneur de la CFDT de continuer son combat à l'international pour aider les syndicalistes en danger et pour que chaque homme voie ses droits et ses libertés respectées. Toute l'histoire de notre mouvement est marquée par ce combat.

■ **L'approche des présidentielles** tend un peu les équipes face à nos positions envers le RN. Comme le disait l'une de nos militantes lors du dernier Bureau Régional, « *La nature n'aime pas le vide... rien à droite, rien à gauche, pas grand-chose au centre et Eric Zemmour s'étale dans l'espace médiatique et électoral. En 2007 Nicolas Sarkozy lançait la droite décomplexée ... maintenant nous avons l'extrême droite extrêmement décomplexée.* »

Ni neutre, ni partisan, sauf fasse à l'extrême droite. Il va falloir mettre à jour les outils existants, donner les clés de lecture des programmes, expliquer notre positionnement bien en amont du 2^{ème} tour et voir peut-être même avant le premier tour. Et au-delà des outils Il faudra sans tarder engager le débat avec le plus grand nombre de nos militants.

■ Tout l'été, la CFDT a su montrer qu'elle était présente par ses actions à l'adresse des **saisonniers** partout sur le territoire. La mobilisation n'a pas toujours été simple mais force est de constater le plaisir qu'ont eu les équipes du Grand Est à se retrouver autour d'une action commune ! De beaux moments qui ont favorisé la « reprise » syndicale dans notre région et redynamisé pour les actions suivantes.

■ **Pour Réponses à emporter**, ce ne sont pas moins de 56 actions qui ont été menées dans tout le Grand Est ! De la distribution de tracts, à l'organisation de points de rencontre éphémère, en centre-ville, devant les entreprises et les établissements, et la rencontre de jeunes via un partenariat avec les Missions Locales. Les équipes se sont mobilisées et des pistes de travail et de développement détectées. Un peu tôt pour mesurer l'impact développement de la campagne, mais une chose est sûre, nous aurons occupé le terrain. À nous de « transformer » l'essai, de dépasser l'action ponctuelle et de démultiplier les démarches « qui fonctionnent » sur le Grand Est.

■ **La reprise économique** s'annonce plus rapide que prévu, tant mieux, mais la note de conjoncture le rappelle, l'accentuation des inégalités est également constatée, entre les secteurs, entre les territoires, dans la population. Même si le plan de soutien aux entreprises a fait tampon un temps, la baisse progressive de ces aides va compliquer les choses pour les entreprises qui peinent à trouver de la main d'œuvre ou à reprendre leur activité sous fond de chômage partiel faute de matières premières. Nous l'avons constaté lors des élections TPE, ces entreprises sont en difficulté que cela soient les employeurs ou les salariés qui ne savent plus comment se sortir de la situation.

■ **Le chômage** de masse contraste avec les offres d'emploi non pourvues alors qu'elles ne nécessitent pas de spécialité. Les jeunes sont également touchés et le travail que nous faisons avec les acteurs de l'insertion de ces jeunes nous le confirme. Le chômage n'est pas un choix.

Les questions qui se posent sont celles-ci :

- Que fait-on quand les personnes sont éloignées de l'emploi ?
- On leur coupe les vivres ou on les accompagne ?
- On fait de la médiation, on les ramène dans le champ du travail ?

La CFDT a choisi. C'est en fait un choix de société.

Sur l'attractivité des métiers, on voit bien que beaucoup reste à faire. Trop d'apprentis ne se voient pas proposer un emploi par l'entreprise qui les a formés. Trop de secteurs en tension ont des politiques salariales inadmissibles. La grogne monte des équipes de plusieurs secteurs. Si les futures NAO ne sont pas satisfaisantes, les conflits risquent de se multiplier.

Nous sommes pleinement d'accord avec la note, il faut remettre les questions du travail au centre de notre activité. Parce qu'elles sont le quotidien des travailleurs. Parce que les transformations à l'œuvre sont assez étourdissantes. Emploi, mutations, contenu du travail ou encore organisation du travail, présentiel, distanciel, tout bouge !

■ **Le télétravail** est un des sujets « *du moment* » qui crée le débat et nous pose des défis redoutables avec la question du contact avec des salariés isolés à leur domicile. Nous ne revendiquons pas un télétravail à 100% parce que le travail c'est aussi du collectif. Et parce qu'un télétravail à 100% est aussi un travail facilement délocalisable. Sur le sujet, en Grand Est, nous continuons à développer un outillage à destination des équipes notamment avec un module de formation à destination des militants d'entreprise. En revanche nous alertons sur le manque de moyen donné au CROCT (*maintenant CRPST*) alors que le rôle de l'instance se renforce. La CFDT a fait des propositions sur le sujet nous le savons, mais il n'y a toujours rien d'inscrit dans la loi et ce n'est pas tenable pour les militants qui s'y investissent.

■ Le changement du monde du travail nous conduit tout naturellement au sujet de la **transition écologique** et de ses impacts.... Nous devons continuer de mobiliser et de sensibiliser tous les partenaires et les équipes sur les enjeux et les défis qu'elle représente. Pour illustrer notre propos, en Grand Est plus de 60 000 emplois sont en jeu avec la fin du moteur thermique. Le diagnostic a été fait avec la FGMM, la Fondation Nicolas Hulot et Syndex, des contacts sont pris avec l'URI Haut de France pour confronter nos expériences. Nous devons accompagner ces changements via des plans de reconversion, de formation où la CFDT cherche à peser. Sur les questions de transitions professionnelles, merci à la confédération pour son appui dans l'animation des premières formations GEPP. Nous avons le devoir de sensibiliser nos adhérents et les salariés pour construire un rapport de force sur ces questions de transformations écologiques et sociales en entreprises. La loi climat du 24 août 2021 va nous donner des opportunités de travail. Cela ne sera pas suffisant certes mais cela donnera des moyens d'actions aux CSE en termes de formation des élus et des recours possibles aux expertises.

Le Bureau Régional de la semaine dernière a été l'occasion de nous retrouver en présentiel après 18 mois de Visio conférences. Il nous a permis enfin de fêter les résultats de la représentativité. Cela a été également l'occasion de revenir longuement sur l'importance des élections fonction publique. Nous sommes première organisation syndicale dans le privé et on fera tout pour qu'il en soit de même dans le publique en décembre 2022.

Pour asseoir notre représentativité dans tous les secteurs d'activité, nous devons continuer à être le plus en lien possible avec les syndicats CFDT et à peser dans le paysage local, départemental, régional, national. L'URI Grand Est se veut constructive et dans l'action ! L'heure n'est pas à la morosité mais à l'ouverture en allant à la rencontre de tous les salariés. Pour terminer une citation de Françoise Dolto :

" Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences."



REPRÉSENTATIVITÉ

dans le Grand Est

MERCI
MERCI
MERCI



À l'issue de la compilation de quatre ans de résultats électoraux dans toutes les entreprises, la CFDT confirme sa place de première organisation syndicale de France avec 30,99 % des suffrages, en poids relatif et 26,77 % en résultat net. Après les chiffres nationaux en mai, nous avons ceux de la représentativité dans les régions en juillet. La CFDT confirme sa première place en Grand Est.

Rappel des résultats nationaux

	Rappel 2013			Rappel 2017			26 mai 2021		
Nombre de suffrages valablement exprimés	5 064 920			5 243 128			5 016 355		
Syndicats	Suffrages obtenus	% voix obtenues	Poids relatif (*)	Suffrages obtenus	% voix obtenues	Poids relatif (*)	Suffrages obtenus	% voix obtenues	Poids relatif (*)
CFDT	1 317 112	26,00%	29,74%	1 382 647	26,37%	30,32%	1 343 055	26,77%	30,99%
CGT	1 355 928	26,77%	30,62%	1 302 776	24,85%	28,57%	1 151 897	22,96%	26,58%
FO	807 435	15,94%	18,23%	817 570	15,59%	17,93%	764 329	15,24%	17,64%
CFTC	470 825	9,30%	10,63%	497 361	9,49%	10,91%	476 564	9,50%	11,00%
CGC	477 460	9,43%	10,78%	559 305	10,67%	12,27%	597 777	11,92%	13,79%
UNSA	215 696	4,26%		280 555	5,35%		300 939	6,00%	
SOLIDAIRES	175 558	3,47%		181 405	3,46%		184 513	3,68%	

Les chiffres de mesure de l'audience sont le résultat de l'agrégation des scores enregistrés par les organisations syndicales sur le cycle 2017-2020 lors :

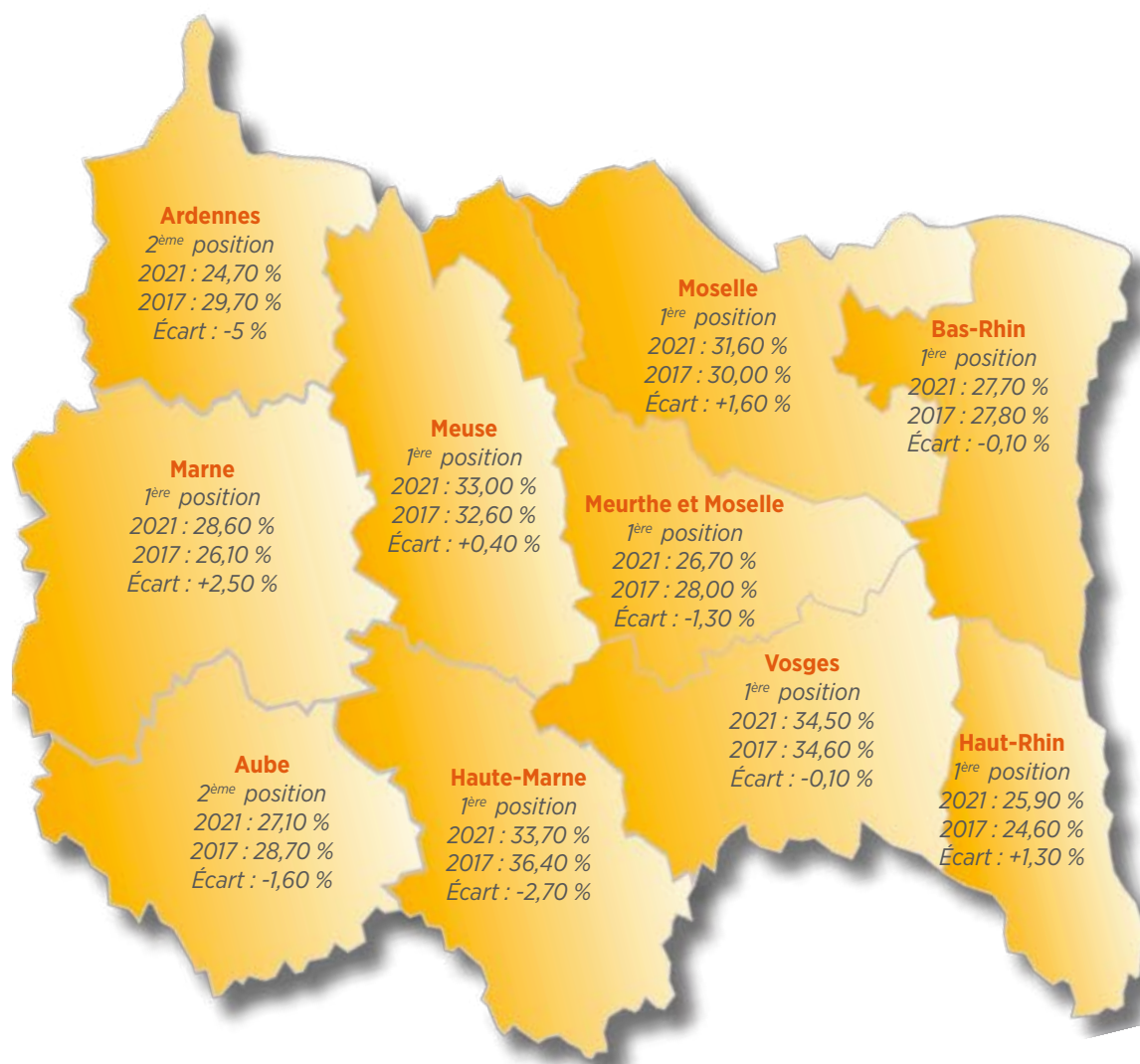
- **des élections professionnelles** (Comité Social et Économique - CSE) organisées dans les entreprises d'au moins 11 salariés entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2020 ;
- **des élections syndicales TPE** organisées auprès des salariés des entreprises de moins de 11 salariés et des employés à domicile, qui se sont tenues du 22 mars au 6 avril 2021 ;
- et **des élections aux chambres départementales d'agriculture**, pour les salariés de la production agricole, qui se sont déroulées en janvier 2019.

Résultats en région

Les résultats en région viennent confirmer la dynamique nationale. Nous sommes, en Grand Est, à 28,30 % de résultat net, soit + 1,53 % par rapport aux résultats nationaux. La CFDT consolide sa première place et creuse l'écart avec les autres organisations syndicales. Nous sommes à présent 7 points devant la CGT et 13 points devant FO...

	TOTAL Grand Est		
	Privé 2013	Privé 2017	Privé 2021
CFDT	29,51%	28,25%	28,30%
CGT	26,15%	22,52%	21,30%
CGT-FO	15,07%	14,98%	15,30%
CFTC	12,10%	15,65%	15,40%
CFE-CGC	7,46%	8,73%	9,6%
UNSA	3,13%	4,75%	4,9%
SOLIDAIRE	2,61%	2,03%	2,5%
Autres	3,95%	3,09%	2,6%

Évolution CFDT 2017/2021 par département (privé)



Ce troisième cycle (2017 – 2020) s'est déroulé dans un contexte particulier :

- mise en place des CSE,
- réduction du nombre d'établissements organisant des élections professionnelles et
- concentration des élections sur une période de deux ans (2018 et 2019 sur le cycle précédent).
- crise sanitaire qui a eu un impact sur l'organisation des élections pour l'année 2020.

Malgré tout cela, et malgré une baisse sensible de la participation, la CFDT est désormais en tête dans plus de la moitié des départements français. En Grand Est, elle reste première dans 8 départements sur 10. Elle passe première dans la Marne mais perd sa première place dans les Ardennes. Les taux d'évolution sont très disparates allant de -5 % à + 2,5 %.

Ce résultat est d'abord le fruit du travail de chaque militant CFDT dans son entreprise. Quelque soit la place de telle ou telle équipe, quelques soient ces résultats, chaque voix obtenue a participé à la victoire finale.

MERCI DONC À CHACUNE ET À CHACUN D'ENTRE VOUS !

Les salariés ont choisi de nous placer une nouvelle fois en tête du paysage syndical. Il faut y voir la reconnaissance d'un syndicalisme constructif et combatif, qui refuse la facilité de la posture, qui cherche à prendre en compte le réel pour agir sur ce que vivent les salariés. Ces résultats nous honorent et nous obligent toutes et tous.

Bien sûr, ils ne font pas disparaître les immenses défis qui sont devant nous. L'hétérogénéité des résultats départementaux doit nous alerter et nous conduire à travailler plus encore en lien avec les syndicats. Et même là où les résultats sont les meilleurs, le titre est perpétuellement en jeu. La prochaine étape, ce sont les élections dans les trois fonctions publiques en 2022. C'est aussi et dès maintenant dans le privé la mise en route d'un nouveau cycle électoral. Nous nous y préparons, dans le privé avec la mise en place de groupes de négociateurs de protocoles, coordonnés dans les UTI. Nous nous y préparons dans le public avec le déploiement des outils de campagne. La campagne FP est sur les rails avec un partenariat structuré entre l'UFA (*Union CFDT des Fédérations des fonctions publiques et Assimilés*), les fédérations, l'URI (*Union Régionale Interprofessionnelle*), les syndicats.

Dernier point et non des moindres, de nombreux travailleurs qui ont votés CFDT ne sont pas encore adhérents. Il nous appartient d'aller les voir et de les inciter à nous rejoindre. Les travailleuses et travailleurs ont plus que jamais besoin d'une organisation syndicale qui élabore avec eux les conditions de l'amélioration de leur quotidien ; d'une organisation syndicale puissante, présente sur tous les territoires et dans tous les secteurs professionnels, qui rééquilibre le rapport de force pour mieux faire entendre leur voix.



📧 Un message de remerciements de Laurent Berger : <https://dai.ly/x81irgi>

📧 Les visuels réseaux Sociaux et un tract invitant les salariés à nous rejoindre : www.cfdt.fr/cfdt-1ere-2021

📧 Retrouvez l'article sur le [site CFDT Grand Est](#)

RENOUVELLEMENT GÉNÉRATIONNEL des responsables UN ENJEU, UN DÉFI pour toute la Cfdt en Grand Est

C'est un engagement du congrès régional Grand Est. C'est aussi et surtout un enjeu vital pour l'avenir de l'organisation. La résolution de Reims le rappelait explicitement « *Le renouvellement générationnel des responsables est un impératif lié à la pyramide des âges de nos militants* ».

L'expérience le démontre. Si la venue de nouveaux militants susceptibles de prendre des responsabilités ne se décrète pas, elle se prépare, elle s'organise bien en amont par des politiques actives. C'est pourquoi, depuis le début de la mandature, un dispositif en trois axes est proposé à chaque syndicat CFDT du Grand Est et aux structures territoriales :

- Un autodiagnostic du collectif et une aide au repérage des futurs militants responsables.
- Un accompagnement des responsables de demain.
- Une aide au repositionnement des responsables d'aujourd'hui.

Une formation initiée en partenariat par la CFDT GE et le CNAM Grand Est n'a pas trouvé son public. Aussi, ce dernier point est aujourd'hui pris en charge par la confédération via un accompagnement dédié (*groupe de soutien, aide à la certification...*)

L'aide au repérage se fait à la demande des syndicats ou des Unions Territoriales et donne lieu à une journée spécifique et à un suivi. L'UTI 10 a mis en place cette journée il y a quelques semaines.

L'accompagnement des futurs responsables est le point qui nous mobilise le plus avec la formation « *Repères pour les responsables de demain* ».

Cette formation est destinée aux militants qui viennent ou qui vont prendre des responsabilités dans leur structure. Elle vise à leur donner les moyens de comprendre notre fonctionnement mais aussi à être plus à l'aise dans la responsabilité qu'ils occupent ou vont occuper. C'est un accompagnement relativement long (*un an*), avec plusieurs séquences de regroupement et des temps d'accompagnement par un tuteur. C'est le syndicat ou la structure interprofessionnelle qui inscrit le militant qu'elle souhaite accompagner.

La dernière promotion vient de terminer son cursus, et quel cursus !



Commencée en novembre 2019, la dernière session s'est finalement déroulée en septembre 2021, soit presque deux ans après le démarrage.

Entre-temps, la COVID et les différents confinements sont venus bouleverser nos calendriers et l'ensemble de nos actions... Un grand merci tout particulier aux dix stagiaires et à leurs tuteurs qui ont maintenu le cap malgré l'allongement du calendrier.

Depuis le début de la mandature, c'est une trentaine de responsables ou futurs responsables qui sont passés par ce dispositif. Et ce n'est pas fini. On le sait bien, si nous voulons être efficaces, nous sommes là engagés dans une action sur la durée. Alors guettez bien les lettres d'info de la CFDT Grand Est et rapprochez vous de vos syndicats, une nouvelle série de dates devrait vous être proposée d'ici peut pour une **promotion REPÈRES 2022 en Grand Est**.



ÉLECTIONS FONCTIONS PUBLIQUES

les syndicats du Grand Est dans les Starting Block

Les élections professionnelles dans l'ensemble des fonctions publiques auront lieu le 8 décembre 2022.

En 2018, la CFDT est devenue la première organisation syndicale, secteurs public et privé confondus. Dans les fonctions publiques, la CFDT a maintenu sa 2^{ème} place, tout en réduisant son écart avec la CGT et en le creusant avec FO. Ce résultat est le fruit du travail des militants CFDT dans toutes les administrations, qui ont mené une campagne dynamique au contact direct des agents. Il s'agit pour les élections 2022 de poursuivre ensemble cette dynamique.

Outre l'enjeu de la représentativité, les syndicats doivent appréhender la mise en place de nouvelles règles du dialogue social, issues de la loi de transformation de la fonction publique avec la création des CSA ou Comité Social d'Administration.

Le CSA en quelques mots.

L'instance est née de la fusion des actuels comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Ils seront dotés au-delà d'un certain seuil d'effectifs d'une formation spécialisée en matière de santé, de

sécurité et de conditions de travail, ayant les mêmes prérogatives que les CHS-CT actuels.

Pour accompagner les syndicats dans leur campagne électorale, l'URI a décidé d'abonder le dispositif de soutien financier confédéral. Les syndicats du territoire se sont engagés dans un grand plan de visites, étant convaincus que la

proximité avec les agents est gage de réussite.

L'URI Grand Est souhaite une bonne campagne 2022 à tous !



SAISONNIERS, RÉPONSES À EMPORTER, FOIRE

le Grand Est à la rencontre des salariés

Durant tout l'été les équipes CFDT du Grand Est se sont mobilisées afin d'aller à la rencontre des salariés saisonniers.

SAISONNIERS

Cette initiative, impulsée par la confédération, est un moment privilégié qui a pour but d'informer cette population d'actifs souvent oubliés sur leurs droits.



Par le biais de plusieurs supports distribués au gré des actions et de l'application [« ma saison »](#) les militants CFDT ont expliqué, rassuré ou encore aiguillé les saisonniers dans leurs divers questionnement et/ou démarches. Opération réussie !

Le retour positif des équipes et des personnes rencontrées nous conforte dans l'utilité de poursuivre ces opérations l'été prochain mais nous interroge également sur le bien fondé de mener des opérations de rencontres pour les saisonniers de « l'hiver ».

Actions en Meuse (55)

Le Lac de Madine est «LE» lieu de rencontre par excellence sur ce territoire qui organise ses actions à la rencontre des saisonniers depuis plusieurs années.



Actions en Meurthe et Moselle (57)

Actions dans la bonne humeur dans les parcs d'Amnéville et Waligator ! Une population saisonnière à ne pas oublier non plus !

SAISONNIERS, RÉPONSES À EMPORTER, FOIRE

(suite)

Actions dans les Vosges (88)

Ces actions sont une tradition pour ce département. Les équipes CFDT sont présentes depuis plusieurs années et attendues par les professionnels comme par les salariés saisonniers.



Actions dans la Haute-Marne (52) et la Marne (51)

Cette année une nouveauté est à noter dans l'organisation de ces rencontres à destination des saisonniers. Les UTI de la Marne et de la Haute-Marne se sont associées pour mettre en place une action sur le site du Lac du Der commun aux deux territoires. Une belle réussite malgré quelques aléas et un rendez-vous pris d'ores et déjà pour l'été 2022.



SAISONNIERS, RÉPONSES
À EMPORTER, FOIRE

(suite)

RÉPONSES À EMPORTER

Pour la deuxième année consécutive la CFDT Grand Est est allée à la rencontre des salariés aux quatre coins de la région. Proximité, échanges, rencontres De nombreuses actions diverses et variées qui ont donné lieu à de beaux moments riches en partages plébiscités par les équipes et les salariés rencontrés.



Jeunes ou seniors :

il n'y a pas d'âge
pour avoir
des questions !

Réponses à emporter

#RéponsesàEmporter



Alsace

Action devant le Centre de
Formation de l'Artisanat de Cernay

Moselle

Action en gare de Metz



Vosges

Action au centre d'Épinal



SAISONNIERS, RÉPONSES À EMPORTER, FOIRE

(suite)



Haute-Marne

Action devant la mission locale de Chaumont



Vosges

Action devant l'entreprise de papeterie Ahlstrom

FOIRES ET SALONS

La CFDT Grand Est était présente sur les Foires de Châlons et de Verdun afin d'être toujours au contact du public quel qu'il soit ! Echanges générationnels et catégoriels réussis pour les équipes et le public ! De nombreux contacts ont été pris et ces opérations de visibilité seront à reconduire n'en doutons pas à la vue de leurs succès.

Foire de Chalons



Foire de Verdun



LAURENT BERGER

À LA RENCONTRE DES SALARIÉS sur le Grand Est

Laurent BERGER, secrétaire général de la CFDT était en Grand Est à deux reprises ces dernières semaines.



EN ALSACE

Le 28 septembre, il était à MUTZIG pour un débat avec les militants d'Alsace dans le cadre d'une journée sur [l'histoire de la CFDT dans ce territoire](#).

EN LORRAINE

Le 13 octobre, il rencontrait la section syndicale de la FNAC METZ puis il participait à un débat avec les retraités CFDT réunis à Amnéville (57) pour la rencontre nationale de l'Union Confédérale des Retraités CFDT. À cette occasion, il a rappelé lors d'une conférence de presse la volonté de la CFDT de ne pas lâcher la bride et de continuer à réclamer des politiques d'aide et d'accompagnement aux plus défavorisés, qu'ils soient « actifs » ou retraités.

À Metz, minutage de la journée oblige, la rencontre était en petit comité. Face au secrétaire général de la confédération on trouvait Guy, Secrétaire général du syndicat Services 57/88, Christelle, Déléguée Syndicale Centrale et son équipe de la FNAC de Metz pour une heure d'échanges sur les réalités de cette équipe de militants.

Au menu, la complexité de l'exercice pour les élus depuis la mise en place des CSE :

- la diminution des moyens ;
- l'extension des périmètres ;
- la difficulté d'agir pendant les périodes de confinement malgré 59 visio-conférences avec les salariés en un an ... ;
- la montée de la polyvalence et la montée des risques psycho-sociaux (RPS) chez bon nombre de salariés.

Mais la période, c'est aussi de belles réussites pour cette équipe qui profite de l'extension du périmètre CSE pour s'implanter dans de nombreux magasins où la CFDT était jusqu'alors absente. Enfin, la CFDT à la FNAC de Metz c'est aujourd'hui 41 adhérents sur 50 salariés !

On laissera le mot de la fin à Christelle :

*“On ne vend pas du rêve aux salariés !
Mais ce qu'on dit qu'on va faire, on le fait ! ”*



AGIR LOCALEMENT

pour les personnes éloignées de l'emploi

Le 09 novembre avait lieu la journée intitulée [#grèveduchomage2021](#). À cette occasion, 72 territoires TZCLD étaient mobilisés pour faire de l'emploi un droit. Le Projet TZCLD est une expérimentation territoriale novatrice qui a l'ambition d'en finir avec le chômage de longue durée. Lancé au départ par ATD Quart monde, rejoint ensuite par d'autres acteurs dont la CFDT, le projet existe depuis 2017.

Le postula de départ est simple et se résume en trois points :

- personne n'est inemployable ;
- ce n'est pas l'argent qui manque ;
- ce n'est pas le travail qui fait défaut.

Au départ, ce sont 10 territoires d'expérimentation sur la France (dont pour le Grand Est le sud Toulinois dans le 54) qui se sont mis en place dans le cadre de la loi d'expérimentation votée à l'unanimité par le parlement le 29 février 2016. Il s'agit de créer des emplois via des entreprises à but d'emploi non lucratifs. Elles embauchent des chômeurs de longue durée, en CDI, au SMIC et à temps choisi, afin de réaliser des travaux utiles localement mais non réalisés car considérés comme peu rentables par le marché classique. Ces entreprises sont soutenues financièrement via la réaffectation des dépenses induites par la privation durable d'emploi ([pour plus d'informations voir document annexe 3 « étude macro-économique sur le coût de la privation durable d'emploi » et annexe 1 « un nouveau concept d'emploi aidé ».](#))

Après deux ans d'existence, plus de 800 personnes avaient été embauchées via les 11 territoires expérimentaux. Aujourd'hui une deuxième loi vient d'être adoptée, là aussi à l'unanimité du parlement. Elle ouvre la voie à une deuxième phase d'expérimentation, avec l'arrivée de nouveaux territoires et une nouvelle période de cinq ans.

En Grand Est, un territoire est donc habilité depuis 2017 (Colombey sud Toulinois) et dix territoires sont « émergents ».

Cela signifie que l'activité n'y a pas encore démarré mais que les collectivités ont déjà délibéré pour s'engager dans l'expérimentation. Ce sont les territoires de Joinville (52), Metz (57), Épinal (88), Schiltigheim (67), Troyes (10), Wittenheim (68), Illkirch (67), Comcom Plateau et Vallées d'Ardenne (08), Revin (08), Vitry le François (51), Saint Amarin (68).

Le territoire de Metz semble assez avancé dans la démarche avec la mise en place d'un comité local regroupant l'ensemble des acteurs du projet. À Metz, comme à Colombey les Toul, la CFDT est investie dans la démarche et participe au comité. TZCLD et ATD Quart Monde sont tous deux membres du Pacte du Pouvoir de Vivre et notre partenariat est solide. Par ailleurs la CFDT cherche à faire le lien en permanence entre cette expérimentation et la Conférence Sociale Régionale ([voir Magazine n°1](#)).

En effet, TZCLD répond selon nous à plusieurs objectifs de la conférence :

- Développer les expérimentations locales
- Favoriser le développement de l'emploi
- Développer les activités liées à la transition écologique, à la cohésion sociale et au « prendre soin ».

C'est pourquoi, la CFDT GE demande notamment que le conseil régional se rapproche des autres collectivités territoriales concernées afin d'appuyer à la mise en place systématique de comités locaux pour l'emploi, structure garante de l'implication de l'ensemble des acteurs et de la bonne conduite de l'expérimentation dans la durée. Elle demande également que l'accompagnement financier de ces comités soit clarifié et garanti (durée de l'aide, montant de la participation des différentes collectivités et de l'État).



[QUÉSACO



Le droit local Alsace Moselle est issu de l'histoire mouvementée des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin entre 1870 et 1919.

C'est un régime juridique qui conserve des dispositions mises en place par les autorités allemandes entre 1871 et 1918 ainsi que les dispositions françaises antérieures à 1871, qui ont entre-temps été transformées ou supprimées pour le reste de la France. Son application est limitée aux 3 départements.

Le droit local fixe des dispositions particulières pour :

L'artisanat, l'apprentissage, chemins de fer : les trains roulent du côté droit sur les voies en Alsace-Moselle, etc.... Pour aller plus loin : <https://idl-am.org/>

Des dispositions qui concernent plus particulièrement les travailleurs, dont un certain nombre ont été reprises dans le code du travail en 2008 :

Le maintien du salaire en cas d'absence du salarié

Article L1226-23 et L1226-24

« Le salarié dont le contrat de travail est suspendu pour une cause personnelle indépendante de sa volonté et pour une durée relativement sans importance a droit au maintien de son salaire. Toutefois, pendant la suspension du contrat, les indemnités versées par un régime d'assurances sociales obligatoire sont déduites du montant de la rémunération due par l'employeur ».



Attention, c'est à l'employeur de payer ce maintien de salaire et non à l'assurance maladie ou le Régime Local.

L'interdiction de travail salarié les dimanches et jours fériés

L 3134-1 à L 3134-16 et R 3134-1 à R 3134-4 et R 3135-4

2 jours fériés supplémentaires : le 26 décembre et le Vendredi Saint. La rémunération d'un certain nombre de jours fériés chômés.

La durée de préavis

L 1234-15 à L 1234-15-1

Un meilleur délai (*le plus court*) pour poser sa démission ou (*le plus long*) lors d'un licenciement.

La clause de non-concurrence

Un employeur a l'obligation de payer à un commis commercial une indemnité s'il compte lui interdire de lui faire concurrence après son départ (*art 5 de la loi commerciale du 1^{er} juin 1924 et art 59 du code local de commerce*).

Le Régime Local d'Alsace Moselle

Le RLAM (*Régime Local Alsace Moselle*) est une complémentaire santé, adossée à la Sécurité Sociale, obligatoire pour les salariés de droit privé qui exercent sur l'un des 3 départements. Il est régi par des articles inscrits dans le code de la Sécurité Sociale.

Pour les affiliés au Régime Général de la Sécu, le remboursement des soins ambulatoires varie entre 65 et 75 %.

En Alsace-Moselle, en cas d'hospitalisation, la prise en charge est de 100 % (*pas de frais journaliers*) et le RLAM complète la couverture de base de la Sécurité Sociale à 90 %, pour les soins de ville.

Une cotisation sociale supplémentaire est payée par les salariés, les retraités, chômeurs et invalides alsaciens et mosellans.

Il n'y a pas de participation patronale.

La cotisation (1,5 %) est proportionnelle aux revenus, n'augmente pas avec l'âge ni avec le nombre de bénéficiaires au sein du foyer et les chômeurs continuent d'en bénéficier pendant toute la période de chômage. La cotisation s'applique à la totalité du revenu, des prestations retraite ou des allocations chômage. À noter que les chômeurs et les retraités qui ne paient pas de CSG, à cause de leur faible revenu, sont assurés sans verser de cotisation en contrepartie.

Le Régime Local ne verse pas d'indemnités journalières.

Pour aller plus loin : <https://regime-local.fr/>



LES EXCÉDENTS

doivent revenir aux cotisants !

Différentes lois et décrets depuis 1991 confèrent au régime une assise juridique lui permettant de faire face à ses missions. Un décret en 1995 a permis la mise en place du Conseil d'Administration tel que nous le connaissons. Le CA est composé de 23 représentants titulaires et autant de suppléants des assurés sociaux désignés par les Unions professionnelles départementales du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle des organisations syndicales nationales de salariés représentatives. La CFDT, 1^{ère} organisation syndicale pour les départements concernés, compte 7 membres.

Dans un cadre défini par le Code de la Sécurité Sociale, le conseil d'administration :

- détermine le niveau des prestations et des cotisations, ainsi que les exonérations pour insuffisance de ressources,
- décide du placement des réserves et provisions,
- décide de financer des actions de santé publique ou d'organisation des réseaux,
- nomme son Directeur et son Directeur comptable et financier,
- est consulté sur les évolutions législatives ou réglementaires le concernant.

Depuis la dernière baisse des cotisations en 2012, l'augmentation du volume des cotisations payées au RLAM, cumulée à la baisse des prestations remboursées et différents transferts de charge vers l'assurance maladie, a permis d'enregistrer des exercices financiers de plus en plus excédentaires et donc gonflé les réserves du RLAM.

En 2019 et 2020 ce sont plus de 75 millions d'euros qui se sont ajoutés aux réserves. Pour 2021, des projections tablent sur un résultat positif entre 45 et 60 millions d'euros.

Par ailleurs les réserves financières du RLAM, obligatoires par la Loi, dépassent largement l'équivalent des 8 % des prestations servies l'année précédente.

Compte tenu des débats sur la question du pouvoir d'achat, pour la CFDT, il est nécessaire et possible de faire un juste retour vers les contributeurs du RLAM que sont les salariés

et les retraités, ce d'autant que les réserves ne trouvent plus à se placer et se dévalorisent au rythme de l'inflation.

Si à l'unanimité, l'ensemble des composantes du CA estiment qu'il faut baisser le niveau des réserves, l'échéance d'une présentation sérieuse du possible et le débat sur la baisse de cotisation est reculée depuis plus d'un an par le Président. Un débat devrait avoir lieu lors du CA du 16 décembre 2021.

Depuis 2020, les mandatés CFDT ont pu empêcher des décisions contestables sur la forme ou sur le fond, la majorité CGT - CFTC - CFE CGC - FO, rejoint ponctuellement par l'UNSA peut passer en force.

**POUR LA CFDT, IL EST
TEMPS DE BAISSER
LE TAUX DE COTISATION**

👉 Lors du CA du 14 octobre la majorité : CGT - CFTC - CFE CGC - FO et UNSA a voté une demande de modification du code de la sécurité sociale, qui, si le gouvernement y donne une suite favorable doit permettre au RLAM d'accorder des prêts à taux

zéro et des subventions d'investissement à des acteurs locaux de la santé et du médico-social.

Pour la CFDT, d'une part le RLAM n'est pas un organisme de crédit et son rôle n'est pas de financer ni les collectivités territoriales, ni les établissements de santé comme cela est préconisé. D'autre part, il n'y a aucune assurance que la majorité de gestion en place traite les demandes de façon raisonnable et raisonnée.



LA CFDT A DIT NON !

Lors du même CA, la CFDT a soutenu la proposition d'augmenter à 3 % la limite fixée à 0,5 % des dépenses de prestations pouvant être consacrées à la prévention en santé publique.

Néanmoins, si cette disposition est inscrite dans la Loi, notre vigilance devra être importante quant à l'utilisation des fonds.



Cela fait 100 ans que ce régime solidaire joue un rôle important pour la santé de ses bénéficiaires et 20 ans qu'il finance des actions de prévention.

La CFDT, par la voie de ses mandats, y défend cette solidarité qui nous est chère.

La CFDT intervient autant que nécessaire pour que le Régime Local puisse garder toute la dimension d'action et de gestion pour répondre aux besoins actuels et nouveaux des affiliés.

C'est pourquoi, en plus d'une baisse de cotisation, la CFDT demande de revoir les modalités du paiement de cotisation. En effet, si le financement introduit une grande solidarité envers les retraités ne payant pas de CSG avec l'exonération totale de leur cotisation, il n'en va pas de même pour les salariés. Par exemple une femme salariée avec un salaire de 800 € (ce sont souvent les femmes à temps partiel) paye la cotisation en totalité (1,5 % du salaire brut).

Concernant la prévention, sans remettre en cause le financement d'actions de prévention orientées, en particulier, vers les maladies cardiovasculaires, il est urgent avant d'envisager d'élargir le financement que nous ayons de la visibilité sur l'efficacité réelle de ces actions.

Pour la CFDT, il s'agit de définir des politiques de prévention qui aident les premiers contributeurs que sont les salariés à prendre en charge leur santé, et le cas échéant, les accompagner dans leur démarche pour faire reconnaître leurs droits face aux employeurs dans ce domaine.

Pour la CFDT, il est temps de restituer en pouvoir d'achat une part des excédents et des réserves du RLAM aux cotisants par une baisse de la cotisation. Son taux doit être fixé entre 1,2 et 1,3 %.

Pour aller plus loin : [retrouvez l'article sur le site CFDT Grand Est](#)

Protection, services, accompagnement social

(Souriez, vous êtes au cœur de nos engagements)

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire